

Langue, société, culture : l'impact de facteurs socioculturels sur la confection d'un dictionnaire.

AMARI Kahina

Doctorante, université MOHAMED KHIDER- BISKRA

الملخص بالعربية :

يُعرّف القاموس على أساس أنه عمل يهتم بجمع معجم اللغة. و لكنّه أيضا " مؤسّسة اجتماعية ". هذه الأخيرة تطبّق نظام الدّمج و الإقصاء بالنسبة لبعض المفردات أو المصطلحات التي قد يقبلها أو يرفضها القاموس. وبذلك يفتح للغة مجموعة اختيارات تتأثر بالسياق الاجتماعي أو الثقافي وما قد ينجر عنه من اقصاء أو تثبيت لمفردات تحت سلطة الثقافة أو المجتمع او اللغة .

يُركّز هذا البحث على علاقة التّبعية الموجودة بين القاموس و المجتمع الذي أنجز من أجله.

الكلمات المفتاحية:

قاموس، لغة، مجتمع، معجم ثقافي، مُستعمل، منع قاموسي.

Résumé

On définit le dictionnaire en tant qu'ouvrage qui se préoccupe de répertorier le lexique d'une langue. Mais, il est aussi une « institution sociale ». Celle-ci applique un système d'insertion et d'exclusion pour certains termes que le dictionnaire autorise ou interdit. Ainsi, le présent article se focalise sur la relation de dépendance entre le dictionnaire et le public auquel il s'adresse...

Mots clés :

Dictionnaire, langue, société, lexiculture, utilisateur, interdiction lexicographique.

Introduction :

Tout dictionnaire, quelque soit son type, représente un outil de référence prépondérant pour toute personne cherchant des informations concernant un mot inconnu ou mal compris. Le dictionnaire a pour première tâche de mettre le lexique d'une langue donnée à la disposition du locuteur afin que ce dernier puisse l'utiliser correctement et adéquatement.

« Le dictionnaire est interrogé, **consulté** ; il n'est pas lu comme les autres ouvrages didactiques, il facilite la communication entre des groupes socio-

culturels]... [»¹. Alors, qui n'a jamais navigué un jour « avec plaisir » dans les pages d'un dictionnaire pour un besoin particulier ? Qui n'a pas pris en main et

soupesé, palpé, feuilleté avec curiosité et précaution dans un moment d'oisiveté, des ouvrages aux noms prestigieux comme le Littré, le Robert ou le Larousse illustré, ... D'ailleurs, les statistiques font état généralement de la présence d'un dictionnaire par famille.

Chacun d'entre nous a ses propres raisons pour lesquelles il utilise un dictionnaire. Par conséquent, ces différents besoins engendrent différentes réactions de la part des usagers ; C'est-à-dire qu'on peut être satisfait des réponses données, par le dictionnaire, sur nos questions, surpris des différentes découvertes lors de notre feuilletage au hasard ou peut être même déçu de l'absence d'une information ou de son insuffisance. Donc, dans l'intention de satisfaire l'utilisateur lors de sa demande d'aide, le dictionnaire ne doit pas se limiter à un seul aspect d'informations bien au contraire, il est censé toucher tous (ou presque tous) les points concernant la langue et même ceux dépassant l'aspect linguistique. De ce fait, il serait possible que nous rencontrions, dans le dictionnaire, des informations reflétant l'aspect extralinguistique de la langue.

Le dictionnaire se soucie de fournir les informations les plus claires et les plus convaincantes, aux multiples demandes et exigences qui varient d'un locuteur à un autre. Cependant, comment pourrait-il répondre aux interrogations de ses différents utilisateurs ? Sur quels critères devrait-il s'appuyer au cours de sa réalisation ? C'est à partir de ces interrogations donc, que nous avons jugé indispensable d'évoquer la relation qui existe entre le dictionnaire et le public (société) auquel il s'adresse...

Qu'est ce qu'un dictionnaire ?

Nous répondrons sur cette question par une définition proposée par Collignon Lucie et Glatigny Michel, dans leur : *initiation à la lexicographie*, le dictionnaire est défini comme « un livre qui traite des mots isolés d'une langue afin de montrer leur orthographe, leur prononciation, leur dérivation et leur histoire, ou au moins certains de ces faits. Pour la commodité du classement, les mots sont placés dans un ordre déterminé, alphabétique dans beaucoup de langues. Dans les grands dictionnaires, les informations fournies sont illustrées par des exemples littéraires »².

À partir de cette définition, nous remarquons que les éléments nécessaires à la composition d'un dictionnaire sont cités et regroupés sous le nom d'**article**. En effet ; l'article d'un dictionnaire représente la partie maîtresse dans un dictionnaire, comme nous pouvons le qualifier d'axe de dictionnaire. Cela n'est pas l'unique élément présent dans les définitions de dictionnaires. En revanche, **Littré** pense qu'un dictionnaire est un « *Recueil des mots d'une langue, des termes d'une science, d'un art, rangés par ordre alphabétique ou autre, avec leur signification* »³. On précise dans cette définition, qu'un dictionnaire peut contenir des termes appartenant à différents domaines (spécialités) comme il peut se consacrer à un seul.

Nous pouvons trouver aussi, un dictionnaire qui traite soit la langue dans son aspect linguistique, soit il se focalise uniquement sur une des catégories de mots ou même un dictionnaire peut fournir des informations extralinguistiques. De même, le **Dictionnaire du Français Contemporain (D.F.C.)** nous définit le dictionnaire en tant que «Recueil des mots ou d'une catégorie de mots d'une langue, rangés dans un ordre en général *alphabétique*, avec leurs sens, des indications sur les conditions de leur emploi, et parfois des développements encyclopédiques »⁴

D'après ces définitions proposées, nous discernons qu'elles divergent selon la diversité de critères abordés ; c'est-à-dire que chacune de ces définitions met l'accent sur un critère bien déterminé (parmi les différents critères qui régissent la confection d'un dictionnaire). Ce qui donne par conséquent, naissance à plusieurs conceptions du dictionnaire ; nous distinguerons les deux natures majeures de ce dernier.

Le dictionnaire : l'œuvre.

Le dictionnaire, et avant toute autre conception visée, est d'abord un travail fait sur la langue ; en effet l'élaboration d'un dictionnaire se base sur « une description scientifique du lexique »⁵. Le dictionnaire est, de ce point de vue, une « œuvre »⁶ dans la mesure où il représente par son contenu, un message au lecteur qui sera par ce moyen (Le dictionnaire) en communication avec l'auteur du dictionnaire.

De cet angle de vision alors, nous constatons que le dictionnaire est considéré comme un « **discours**, un texte »⁷; la lexicographie est, dans ce cas, une activité tournée vers la production de ce texte. Ce dernier contient des phrases qui sont organisées sous forme d'articles. Chacun de ces derniers porte des informations concernant son entrée ; le mot. C'est pourquoi, on constate que la distribution du contenu de ce dictionnaire est semblable à celle d'une œuvre : arrangée en chapitres et/ou en paragraphes.

Le dictionnaire : le produit.

Parmi les conceptions les plus marquantes d'un dictionnaire, nous sélectionnons celle de « produit »⁸. La norme qui gère la confection des dictionnaires est soumise à des « conditions commerciales »⁹ qui correspondent à cet ouvrage ainsi que manifestent son aspect matériel. En tant que produit, tout dictionnaire est conditionné par des exigences d'ordre commercial : « le prix de revient de cet ouvrage et le pouvoir d'achat des utilisateurs »¹⁰. Par conséquent, la lexicographie, à l'intérieur de ce cadre, se préoccupe de fournir des objets (dictionnaires) manufacturés et ainsi, elle s'impliquera dans l'industrie du livre.

Dictionnaire et société :

Le dictionnaire, en tant que produit « vivant », est censé accompagner la courbe de l'actualité mondiale étant donné que cet ouvrage évoque (dans son contenu) les réalités sociales. C'est pourquoi, dans l'étude de la relation entre le dictionnaire et la société, on considère le dictionnaire comme étant « un témoin de la civilisation ; mais avant tout, il rend compte de la civilisation dans l'histoire »¹¹.

Depuis qu'on les a insérés au sein de la société, les dictionnaires sont traités, par leurs usagers, comme un miroir réfléchissant : « des produits et des outils naturels, sans origine et sans opacité, ou comme des mirages. [...] on y puise, on les consulte, comme des horaires ou des oracles : ce qu'on pense y trouver n'est pas un discours, mais des conditions préalables de tout discours, et du plus beau »¹².

Par rapport aux attentes des usagers, le dictionnaire doit assurer et fournir toutes les réponses aux questions (avec leurs variétés) posées par ses divers utilisateurs. Cet outil, « miracle » n'a pas le droit de manquer, de changer ni de se tromper en langue. Autrement dit, le dictionnaire, vis-à-vis de la société, représente la référence officielle la plus fiable à laquelle on pourrait se confier. En effet ; il constitue le « grand livre unique, irremplaçable, magnifié, soumis aux dieux de la norme lexicale, de la norme grammaticale et de la norme sociale. »¹³.

Le dictionnaire est le reflet de la culture, de la civilisation d'un peuple à travers la réalisation ainsi que l'organisation de chacune de ses composantes (l'article, l'exemple, l'illustration,...) ; c'est « un objet social, issu d'un besoin historique précis. »¹⁴. Nous remarquons que DUBOIS, en définissant le dictionnaire, exploite en premier lieu son aspect social car, il est en relation directe avec les éléments qui composent le dictionnaire. La « communauté socioculturelle d'un dictionnaire constitue l'un des principaux facteurs qui gèrent l'élaboration d'un dictionnaire »¹⁵ ; cela signifie que la confection d'un tel ouvrage est conditionnée, en parallèle, par une norme lexicographique et une « norme culturelle »¹⁶.

Afin de pouvoir obéir à cette norme, le lexicographe et le dictionnariste¹⁷, en plus de la description faite du lexique d'une langue donnée, sont censés étudier les différentes attitudes des sujets parlants cette langue : c'est-à-dire que le dictionnaire doit satisfaire son utilisateur. Ce dernier est soucieux de trouver non seulement le mot *X* avec l'information linguistique fournie *Y*, mais aussi, le rôle ainsi que l'emploi de ce terme dans différentes situations.

Dans son *introduction à la lexicographie*, Jean DUBOIS déclare que « le dictionnaire est un miroir dans lequel le lecteur doit se reconnaître à la fois comme locuteur natif et comme participant à une culture, [...] Quel que soit son type (encyclopédique ou linguistique, bilingue ou monolingue,...) le dictionnaire est une description de la culture et, en ce sens, il est un **texte culturel** »¹⁸.

Nous ajoutons à ce titre que, le « discours lexicographique »¹⁹ ne représente pas seulement, un énoncé purement linguistique (qui renvoie uniquement aux éléments de la langue) mais, il constitue également, « une *didaxie de la culture* »²⁰ d'où se révèlent des visions du monde entier et par conséquent, toute une idéologie. En effet, lors de la réalisation de son dictionnaire, le lexicographe doit tenir compte, en plus de l'acceptabilité linguistique (des mots figurant dans le dictionnaire), de la validité des propositions culturelles.

Cette considération conduit notre réflexion à la relation qui pourrait exister entre le dictionnaire et son utilisateur. Plus explicitement, il faudrait organiser une harmonie entre le contenu du dictionnaire et les compétences linguistiques ainsi que l'appartenance socioculturelle de l'utilisateur ; le dictionnaire doit refléter les exigences de la norme de son élaboration tout en veillant à répondre aux attentes de ses utilisateurs.

Une Approche de l'interdiction lexicographique :

Face à cette divergence de locuteurs, le lexicographe est soumis à une « pression sociale » qui se manifeste dans la nomenclature du dictionnaire. Ce dernier est, de par les multiples choix qu'il a à sélectionner dans son contenu, « un élément subjectif dépendant d'un ensemble de facteurs assez variés, comme le choix d'une norme culturelle, les pressions sociales d'une classe dominante à un moment donné ou à un autre, le lieu de son élaboration, etc. »²¹

Toutes ces sanctions faites au niveau de la nomenclature ne relèvent, en réalité, que du principe des « tabous culturels »²². En effet; chaque communauté est valorisée et se définit par une idéologie ainsi que par une culture par lesquelles elle est convaincue. Cela donnera, logiquement, naissance à une *différence* ou peut être qu'on se permettra d'aller jusqu'à dire à un *conflit* entre les communautés. C'est pour éviter qu'il y ait un tel conflit, qu'on a appliqué le principe de l'interdiction. Ce dernier, en domaine de lexicographie, l'a défini Jean –Claude Boulanger comme suit :

« L'ensemble des procédés utilisés pour écarter, bloquer, censurer, stigmatiser et modeler l'enregistrement de certaines catégories de mots usuels ou de leurs emplois dans les dictionnaires en vue de respecter une norme culturelle conforme à l'idéologie d'une classe sociale dominante à un moment donné. »²³.

Un tel point si important n'échappera pas facilement au lexicographe, qui «gomme ou supprime ce qui manifeste des oppositions ou des contradictions entre les groupes sociaux, religieux ou politiques. Ainsi, tous les termes d'injure qui supposent une attitude raciste sont exclus des dictionnaires du XX^e siècle»²⁴. C'est pourquoi, le dictionnaire est censé, en quelque sorte, donner une image *idéale de l'homme* qui sera adéquat à tout utilisateur de cet ouvrage.

« L'élaboration d'un dictionnaire obéit à un choix personnel et scientifique plus ou moins calculé, un choix très délicat qui doit répondre à des critères uniformes et raisonnables »²⁵. Donc, il est nécessairement recommandé, de prendre en charge le locuteur lors de la réalisation d'un dictionnaire ; sachant que chacun de ces locuteurs est différent de l'autre selon plusieurs facteurs évidemment, étant donné qu'on vise une communauté polyvalente. De cet adjectif, nous induisons qu'on est face à un locuteur appartenant à l'une des valeurs socioculturelles existantes dans la société (et à une des couches sociales). De ce fait, ce locuteur emploiera (suite à son appartenance socioculturelle) un des niveaux de langue correspondant ; il s'agit alors, d'une *structure hiérarchisée* de la communauté sociolinguistique.

Cette hiérarchisation, à laquelle a mené notre constatation dans le paragraphe précédent, s'incarne dans l'attribution des adjectifs aux différents *niveaux* de langue afin de définir chaque *couche* de la société. A titre d'exemple : « la langue standard qui sert de référence est celle de la société bourgeoise urbaine, de culture « classique »²⁶ ou bien ; « l'utilisation d'un terme qualifié de « populaire » indique donc que le locuteur « appartient » à la classe définie par la marque, ou du moins est l'indice que son comportement verbal se signale par une « incorrection culturelle »²⁷. Il faut signaler que nous pouvons rencontrer d'autres marques de distinction entre les différents locuteurs.

En plus de l'idée de la hiérarchisation de la communauté sociolinguistique, nous ajoutons que le dictionnaire joue un rôle important dans cette distinction, en diagnostiquant les indications socioculturelles. Ce recueil de mots repère ces dernières puis, indique leurs marques culturelles en les sélectionnant suivant leurs appartenances mais aussi, suivant leurs emplois par les locuteurs. Autrement dit ; l'appartenance culturelle d'un mot peut être manifestée lors de son utilisation : si un locuteur quelconque s'est servi de termes *populaires* dans son discours, il sera considéré comme étant une personne qui n'appartient pas à la « *bonne société* »²⁸. En effet, le niveau de langue par lequel s'exprime le locuteur sera retenu comme une marque de classification sociale.

Mais, en réalité, aucun locuteur n'a été privé d'utiliser, dans n'importe quelle situation de communication, un terme quelconque ; quelque soit son statut par rapport à la langue dite *standard*. En outre, les mots, qualifiés de *populaires* sont compris (ou peuvent être compris) par toutes les couches sociales et inversement.

Le langage d'une communauté donnée, qu'il soit homogène ou hétérogène, n'empêche en aucun cas, la possibilité de communiquer dans une même communauté où le partage des principes culturels. Même si, cela ne se réalise forcément pas au niveau de tous les membres de la communauté (car, une communauté peut toujours contenir des éléments qui ne sont pas en accord avec le reste du groupe).

Ainsi, le dictionnaire se soucie de répertorier les termes appartenant au vocabulaire d'une langue donnée dont les critères sont essentiellement, la présence ainsi que l'emploi de ces termes dans cette langue. En revanche, « on mentionne rarement, les mots très anciens ou qui ne sont quasiment pas utilisés par les locuteurs »²⁹ car, cela n'effectue pas un effet d'actualité, et encore moins d'enrichissement, au niveau de nos énoncés qu'on produit dans les différentes situations de communication.

C'est pourquoi, « les dictionnaires, qui sont des témoins privilégiés des transformations incessantes de la société, de la culture et des idéologies, sont mis à jour de plus en plus régulièrement. Ils se rapprochent donc, de la vie dont le reflet qu'ils tracent est de plus en plus réel, de moins en moins trouble »³⁰.

La lexiculture : une composante essentielle

- **Un concept né de l'apprentissage du français en tant que langue étrangère :**

La « lexiculture »³¹ désigne « la culture courante partagée par tous et en dépôt dans les mots »³². En fait, à côté de la dimension sémantique, le mot prend une dimension particulière ; il s'agit de la dimension culturelle qui constitue une « partie intégrante de la définition du mot »³³. La présence de cette dimension se révèle aussi indispensable pour un utilisateur étranger que pour un natif afin de leur permettre de discerner les différentes interprétations ainsi qu'utilisations des mots.

La notion de lexiculture, selon R. Galisson, émerge surtout au service des locuteurs étrangers lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la langue française. On se focalise sur le « caractère novateur »³⁴ des termes pour l'apprentissage efficace du vocabulaire. En effet ; dans le but de mieux cerner l'explication d'un mot, il convient d'englober la présentation du mot dans toutes ses perspectives culturelles en les associant à ses composantes lexicales.

Pour qu'un locuteur puisse comprendre et/ou produire parfaitement un mot dans une conversation ou dans un texte donné, nous devons, en plus de la définition sémantique attribuée au mot, le « contextualiser » culturellement. En effet ; « Pour être parfaitement expliqué, le mot doit effectivement être présenté dans toutes ses perspectives, avec tout son poids lexiculturel »³⁵. Chaque mot a, en plus des composantes lexicales, ses composantes culturelles, mesurées différemment dans chaque pays qui colore ce mot par sa propre vision. Définir un concept sémantiquement est associé donc, à ses conceptions culturelles spécifiques au pays auquel il appartient ou, vers lequel il est destiné et dans lequel il apparaît.

- **Au-delà de la définition sémantique, la définition « lexiculturelle »³⁶:**

Le dictionnaire, dont le but est de pouvoir expliquer un mot en tenant compte de son apparition dans toutes les situations de communication possibles, est censé englober les deux définitions pour ce même mot : « sémantique et lexiculturelle ». C'est-à-dire ; ne pas se limiter au sens cerné habituellement : définition qui ne correspond qu'à un seul aspect du mot, celui propre à la norme et à l'emploi syntaxique : ce que R. Galisson appelle la « *culture savante* ».

La définition sémantique est « limitée »³⁷ dans la mesure où elle représente les informations concernant le mot en tant que *neutre* ; il n'est pas encore mis en usage par le(s) locuteur(s). Cependant, la définition lexiculturelle intègre tout ce qui se rapporte à la relation du locuteur avec ce mot. Cette définition tentera de révéler le contenu culturel du mot et elle éveillera également l'attachement inexprimé à ce mot, que partage les membres d'une même communauté linguistique dans le cadre d'une culture commune à ces derniers ; R. Galisson l'a appelée « la charge culturelle partagée »³⁸.

Nous sélectionnons un des exemples qui s'impose dans l'exploitation de la dimension culturelle que prennent les mots dans leurs définitions : le mot *accordéon* peut bénéficier d'une définition lexiculturelle en lui accompagnant, à côté de sa définition sémantique, ses différents traits lexiculturels qui sont d'ailleurs, quasiment les mêmes chez tous les locuteurs français.

Tout d'abord, l'instrument fait immédiatement penser à un instrument populaire, le « piano du pauvre »³⁹, qu'on apprend très rarement ou jamais dans un conservatoire de musique. Chaque français sait que traditionnellement, « ce ne sont pas les enfants des milieux riches qui apprennent l'accordéon. Ensuite, c'est un instrument dont le son est perçu comme joyeux »⁴⁰, faisant immédiatement penser à l'atmosphère des guinguettes, à ce que l'on appelle les « bals populaires »⁴¹, ces bals du samedi soir où l'on peut danser, au son de l'accordéon, des tangos et des valse. On l'associe notamment au bal du 14 juillet.

Ajoutons enfin que, dès que l'on évoque l'accordéon, un nom vient immédiatement sur toutes les lèvres des français : « Yvette Horner. Elle incarne en effet, la femme sympathique du peuple devenue la reine de cet instrument, avec de nombreux refrains connus »⁴² Ainsi, nous déduisons que ces trois traits cités sont essentiels à la résonance profonde du mot « accordéon ».

La définition lexiculturelle ou la lexiculture est le reflet de l'implicite culturel partagé par la même communauté linguistique. C'est donc, une valeur adjointe à la valeur significative d'un mot et qui est « presque toujours absente dans les dictionnaires, censés refléter la signification complète d'une unité lexicale. »⁴³. Mais, il faut admettre qu'en lexicographie, il est difficile de fonder des recherches sur des corpus de manière à relever les fréquences d'emploi des mots qui créent de nouveaux effets par rapport à l'usage courant de ces mots.

En réalité, le lexicographe et/ou le dictionnariste est, tout simplement, paralysé par cette objectivité, l'empêchant de cerner les critères d'enregistrement des emplois des mots définis dans un dictionnaire. En effet ; l'auteur du dictionnaire « craint »⁴⁴ d'associer, à la définition sémantique présentée par le dictionnaire, l'enregistrement encadré par la définition lexicoculturelle ; celle-ci pourrait ne pas être perçue de la même manière par tous les utilisateurs du dictionnaire. C'est pourquoi, il faut admettre qu'un grand travail s'effectue avant d'offrir le « *prêt à utiliser* »⁴⁵ au locuteur...

Conclusion :

Nous avons tenté d'explicitier, à partir de cette réflexion, que le dictionnaire est une « Intellectualisation qui naît dans un environnement donné, conditionné par ses critères et que l'on ne peut comprendre complètement qu'à travers les conditions et la société qui lui ont donné naissance »⁴⁶. De mettre l'accent également sur l'écho que produisent certains facteurs ; en particulier, ceux qui relèvent de l'appartenance sociale, culturelle et idéologique.

Tous ces éléments (qui interviennent lors de la réalisation d'un dictionnaire) exploitent la difficulté, voire l'incapacité des dictionnaires d'aboutir à une satisfaction totale vis-à-vis des multiples besoins et demandes des usagers. En effet ; cette diversité (d'utilisateurs avec leurs représentations socioculturelles) met le dictionnaire, plutôt le lexicographe, dans l'embarras du choix de : « **Quoi mettre ? Et où ?** » ...

REFERENCES

¹ DUBOIS, Jean et Claude, introduction à la lexicographie : le dictionnaire, Coll. Langue et langage, Larousse, paris, 1971, P. 11.² Collignon Lucie-Glatigny Michel, les dictionnaires initiation à la lexicographie, Ed. CEDIC ? Lyon, 1971, p.31.

³ ibid.

⁴ ibid.

⁵ Christophe REY et Philippe REYNES (éd.), Dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique, colloque organisé par les Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n°5, 2011, l'Harmattan.

⁶ DUBOIS, Jean et Claude, Op. cit. p.06.

⁷ ibid.

⁸ ibid.p. 09.

⁹ ibid.

¹⁰ ibid.

¹¹ Boulanger Jean -Claude, aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine, TÜBINGEN : M.Niemeyer, Maior13-lexicographica, 1986, p.05.

¹² Ibid. p. 06.

¹³ Ibid.

¹⁴ DUBOIS, Jean et Claude, Op. cit. p.06.

¹⁵ Ibid. p.08

¹⁶ ibid.

¹⁷ auteurs du dictionnaire.

¹⁸ DUBOIS, Jean et Claude, Op. cit. p.99.

¹⁹ ibid.

- ²⁰ GALISSON Robert, La pragmatique lexicoculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique, université de Sorbonne-Nouvelle, paris, in : Mélanges CRAPEL n° 25, p.p. 47-73.
- ²¹ Boulanger Jean –Claude, Op. Cit. p.07.
- ²² ibid. P.102.
- ²³ Boulanger Jean –Claude, Op. Cit. p.13.
- ²⁴ ibid. P. 103
- ²⁵ Natalia Campos Martin, lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques, in entre cultures, numéro 1, fiche de publication : 27-03-2009, PP.351-364.
- ²⁶. Boulanger Jean –Claude, Op. Cit. p. 101.
- ²⁷ Ibid
- ²⁸ REY Christophe et Philippe REYNES, op. cit.
- ²⁹ Ibid.
- ³⁰ Boulanger Jean –Claude, Op. Cit. p. 109.
- ³¹ Terme et concept propre à Robert Galisson, désigné, dans les études de linguistique appliquée, en 1987.
- ³² PRUVOST, Jean, quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe siècle, in : <https://www.cairn.info/revue-ela-2005-1-page-7.htm>.
- ³³ Ibid.
- ³⁴ Galisson, R. a donné à l'approche définitoire des mots une nouvelle dimension, issue de son observation attentive des obstacles à l'apprentissage du vocabulaire de la langue française, en tant que langue étrangère.
- ³⁵ PRUVOST, Jean, Op. Cit
- ³⁶ Ibid.
- ³⁷ Ibid.
- ³⁸ GALISSON Robert, op. cit.
- ³⁹ Ibid.
- ⁴⁰ Ibid.
- ⁴¹ Ibid.
- ⁴² PRUVOST, Jean, op. cit.
- ⁴³ Kottelat Patricia, Définitions lexicographiques et idéologie : ambiguïtés discursives dans les définitions des races, traces de permanence de stéréotypes racistes?, in : Autour de la définition, Publifarum, n. 11, publié le 01/03/2010, url: http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=119, (consulté le 19/12/2014).
- ⁴⁴ Ibid.
- ⁴⁵ Ibid.
- ⁴⁶ PICOCHÉ, J. précis de lexicologie française, l'étude de l'enseignement du vocabulaire, Ed. NATHAN, N° d'édition 10008630, France, 1992, p.107.

Références bibliographiques :

- BOULANGER Jean-Claude, Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine, Volume 13 de Lexicographica. Series Maior, illustrée, Walter de Gruyter, 1986, 165p.
- Collignon Lucie-Glatigny Michel, les dictionnaires initiation à la lexicographie, Ed. CEDIC, N°42 EDITION 4-78-10 Lyon, 1978, 206p.
- DUBOIS Jean et Claude, introduction à la lexicographie : le dictionnaire, Coll. Langue et langage, Larousse, paris, 1971, 224p.
- PICOCHÉ, J. précis de lexicologie française, l'étude de l'enseignement du vocabulaire, Ed. NATHAN, N° d'édition 10008630, France, 1992, 191p.
- GALISSON Robert, La pragmatique lexicoculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique, université de Sorbonne-Nouvelle, paris, in : Mélanges CRAPEL n° 25, p.p. 47-73.
- Natalia Campos Martin, lexicographie et traduction : macrostructure et microstructure des dictionnaires : les entrées, les articles et les définitions lexicographiques, in entrecultures, numéro 1, fiche de publication : 27-03-2009. PP.351-364.

- REY Christophe et Philippe REYNES (éd.), Dictionnaires, norme(s) et sociolinguistique, colloque organisé par les Carnets d'Atelier de Sociolinguistique n°5, 2011, l'Harmattan.
- KOTTELAT, Patricia, Définitions lexicographiques et idéologie : ambiguïtés discursives dans les définitions des races, traces de permanence de stéréotypes racistes?, in : Autour de la définition, Publiforum, n. 11, publié le 01/03/2010, url:http://publiforum.farum.it/ezone_articles.php?id=119,(consulté le 19/12/2014).
- Pruvost, Jean. « Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXIe siècle », *Ela. Études de linguistique appliquée*, vol. n° 137, no. 1, 2005, pp. 7-37. In : <https://www.cairn.info/revue-ela-2005-1-page-7.htm>, [en ligne].